LA FORMATION CONTINUE AU SERVICE DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DEPUIS 1980

GÉRIATRIE, PSYCHIATRIE DE LA PERSONNE ÂGÉE

N° 1123

DANSE ASSISE AVEC LES PERSONNES ÂGÉES

www.afar.fr

46 rue Amelot CS 90005 75536 Paris Cedex 11 | Tél. : 01 53 36 80 50 | formation@afar.fr
N° de déclaration d'activité : 11 75 04 139 75 | SIRET : 410 079 339 00017 | NAF : 8559A

N°1123 DANSE ASSISE AVEC LES PERSONNES ÂGÉES

N° du stage	1123 1 2026 INTER	**Lieu de stage**	46 rue Amelot 75011 PARIS
Durée du stage	5 jours	**Dates**	du 22/06/2026 au 26/06/2026
Prix	1 780,00 €		

PUBLIC CONCERNÉ

- Professionnels du champ sanitaire ou médico-social en charge de personnes âgées, d'un public à mobilité réduite (polyhandicap, paralysie) ou de l'accompagnement des syndromes post chutes.

PRÉ-REQUIS

- Pas de pré-requis.

INTERVENANTS

- Un médecin, un psychologue, un psychomotricien, un danse-thérapeute ou un professeur d'activité physique adaptée.

OBJECTIFS GLOBAUX

- S'approprier des outils didactiques et pédagoqiques pour être en mesure de mettre en place un atelier de danse assise adapté à chacun pour se mettre ou se remettre en mouvement en toute sécurité.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Identifier les bienfaits spécifiques de la danse adaptée pour le bien-être des personnes à mobilité réduite, avec perte de mobilité motrice ou atteintes de démence.
- Acquérir des compétences pratiques dans la conception et l'adaptation de séances de danse en fonction des besoins individuels.
- Définir un projet pour la mise en place d'activité de danse assise en institution.
- Expérimenter et proposer l'animation de séances de danse dynamisantes et vivantes, adaptées à la condition physique de chacun.
- Savoir évaluer les bénéfices d'une séance de danse assise.

PROGRAMME

1. Théorie sur le vieillissement.
2. Les bienfaits de la danse assise, contre-indications et prescriptions.
3. Création, déroulement et adaptation d'une séance.
4. De l'importance de la musique.
5. Définir le projet et créer le cadre propice.
6. Mener à bien son projet et savoir l'évaluer.

N°1123 DANSE ASSISE AVEC LES PERSONNES ÂGÉES

INFORMATIONS PRATIQUES

LIEU ET HORAIRES DE LA FORMATION

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél :01 53 36 80 50
Métro : Chemin Vert (ligne 8), Bastille (ligne 1 et 5)

les horaires sont les suivants :

- **9h-12h15** (dont 15 minutes de pause)
- **13h15-16h30** (dont 15 minutes de pause)

REGLEMENT ET MODE DE PAIEMENT

Les stages sont facturés au terme de l'action de formation. Pour les stages dispensés en plusieurs sessions, les factures sont éditées au terme de chaque session. Le règlement de la formation est exigible à compter du terme de l'action de formation. Une pénalité de 15 % sur le montant total de la facture pourra être exigée par l'Afar si le règlement n'est pas intervenu dans un délai de 30 jours après l'action de formation

DEJEUNER ET HEBERGEMENT

L'Afar n'est pas responsable du stagiaire pendant sa pause déjeuner. Une liste de restaurants à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

L'Afar n'intervient pas dans la réservation de l'hébergement du stagiaire. Une liste d'hôtels à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

PRÉINSCRIPTION

Vous pouvez vous préinscrire par téléphone, par mail ou sur le site internet de l'Afar.

ATTESTATIONS DE PRÉSENCE ET DE DPC

Les attestations sont envoyées à l'établissement par voie électronique la semaine suivant le stage.

CONDITIONS D'ANNULATION

Annulation par le stagiaire ou l\établissement : toute annulation peut être faite sans frais si elle parvient à l'Afar au moins 30 jours avant le début de la formation. Pour toute annulation faite moins de 30 jours avant la formation, l'Afar facture un dédit de 50 % des frais de formation, montant non imputable à la contribution financière obligatoire de formation. En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.

Annulation par l'Afar : L'Afar se réserve le droit d'annuler en cas de force majeure ou en raison d'un nombre insuffisant de participants dans un délai de 30 jours avant l'action programmée.

INSCRIPTION

Un accord de prise en charge financière doit être envoyé par l'établissement à l'Afar. Un accusé de réception est adressé dès réception de l'inscription. Une convocation à remettre au stagiaire et une convention de formation à retourner signée revêtue du cachet de l'établissement sont envoyés à l'établissement au plus tard un mois avant le stage. La convention propose des interventions dont la durée est exprimée en "journée" ou en "demi-journée". Les prix sont exprimés en euros (organisme non assujetti à la TVA). Le prix (non assujetti à la TVA) d'une formation INTER (dans les locaux de l'Afar) est celui visé sur le site internet ; il comprend : l'intervention du/des formateur(s), le matériel pédagogique, les supports pédagogiques remis aux stagiaires.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Fax : 01 48 05 31 51
Email : formation@afar.fr

Site internet : www.afar.fr

N°1123 DANSE ASSISE AVEC LES PERSONNES ÂGÉES

N° du stage	1123 1 2026 INTER	**Lieu de stage**	46 rue Amelot 75011 PARIS
Durée du stage	5 jours	**Dates**	du 22/06/2026 au 26/06/2026
Prix	1 780,00 €		

BULLETIN D'INSCRIPTION

☐ STAGE DPC ☐ STAGE FORMATION CONTINUE

ÉTABLISSEMENT

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT : .....
RUE : .....
CODE POSTAL : ..... VILLE : .....
NOM DU RESPONSABLE DE FORMATION : .....
TÉL LIGNE DIRECTE : ..... FAX : .....
EMAIL : .....

ADRESSE D'ENVOI DE LA CONVENTION ET DE LA FACTURE (SI DIFFÉRENTE)

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT : .....
RUE : .....
CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

STAGIAIRE

☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle NOM : ..... PRÉNOM : .....
FONCTION : .....
EMAIL : .....
SERVICE : ..... TÉL : .....
LIEU DE TRAVAIL : .....
RUE : .....
CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

FAIT À : .....

LE : ..... / ..... / .....

SIGNATURE DU RESPONSABLE DE FORMATION